



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL DU 6 OCTOBRE 2021**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue par séance virtuelle (ZOOM), le mercredi **6 octobre 2021** à compter de 15 h sous la présidence du maire, Monsieur Régent Bastien.

À laquelle sont présents :

Madame Solange Castilloux, conseillère
Madame Nathalie Castilloux, conseillère
Monsieur Henri Alain, conseiller
Monsieur Florian Duchesneau, conseiller
Monsieur Romeo Briand, conseiller

Est également présent :

Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier.

Est absent : Monsieur Hébert Huard, conseiller

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance est tenue par séance virtuelle (ZOOM) suite aux recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Madame Nathalie Castilloux** et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue par séance virtuelle (ZOOM) sous les recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

2021-10-320

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Régent Bastien, ouvre la séance à 15 h et souhaite la bienvenue aux conseillers et à Monsieur Daniel Langlois, directeur général.

2021-10-321

2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Régent Bastien, constate que le quorum est atteint.

2021-10-322

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Appel d'offres sur invitation AO-2021-04 – Services professionnels en architecture – Restauration patrimoniale – Église anglicane
5. Appel d'offres sur invitation AO-2021-05 - Services professionnels en architecture – Restauration patrimoniale – Presbytère
6. Adjudication de contrat - Appel d'offres sur invitation - AO-2021-04 – Services professionnels en architecture – Restauration patrimoniale – Église anglicane

7. Adjudication de contrat - Appel d'offres sur invitation - AO-2021-05 – Services professionnels en architecture – Restauration patrimoniale – Presbytère
8. Contribution financière 2021 – Site historique national du Banc-de-pêche
9. Affaires nouvelles
10. Période de questions
11. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2021-10-323

4. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION AO-2021-04 – SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE – RESTAURATION PATRIMONIALE – ÉGLISE ANGLICANE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a obtenu une confirmation de contribution financière du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC Québec) dans le cadre du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, volet 1b, à hauteur de 1 225 800 \$, soit 60 % des coûts totaux estimés (2 043 000 \$) et que la Ville et le MCC Québec ont signé un protocole d'entente à cet effet en date du 28 janvier 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Roméo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE MANDATER Madame Chantal Robitaille, directrice de la Culture et Monsieur Daniel Langlois, directeur général de procéder à l'appel d'offres sur invitation AO-2021-04 pour obtenir les services d'architecte pour la réalisation des plans préliminaires, des plans et devis d'exécution et de la surveillance de chantier pour la restauration de l'église anglicane de Paspébiac, sise au 95, boulevard Gérard D. Levesque Ouest Paspébiac.

2021-10-324

5. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION AO-2021-05 - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE – RESTAURATION PATRIMONIALE – PRESBYTÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a obtenu une confirmation de contribution financière du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC Québec) dans le cadre du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, volet 1b, à hauteur de 1 225 800 \$, soit 60 % des coûts totaux estimés (2 043 000 \$) et que la Ville et le MCC Québec ont signé un protocole d'entente à cet effet en date du 28 janvier 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE MANDATER Madame Chantal Robitaille, directrice de la Culture et Monsieur Daniel Langlois, directeur général de procéder à l'appel d'offres sur invitation AO-2021-05 pour obtenir les services d'architecte pour la réalisation des plans préliminaires, des plans et devis d'exécution et de la surveillance de chantier pour la restauration du presbytère de Paspébiac, sis au 11, boulevard Gérard D. Levesque Est Paspébiac.

2021-10-325

6. ADJUDICATION DE CONTRAT - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION AO-2021-04 – SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE – RESTAURATION PATRIMONIALE – ÉGLISE ANGLICANE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a obtenu une confirmation de contribution financière du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC Québec) dans le cadre du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, volet 1b, à hauteur de 1 225 800 \$, soit 60 % des coûts totaux estimés (2 043 000 \$) et que la Ville et le MCC Québec ont signé un protocole d'entente à cet effet en date du 28 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a procédé à un appel d'offres sur invitation, portant le numéro **AO-2021-04**, pour l'obtention de services professionnels en architecture pour l'élaboration de plans et devis d'exécution et la supervision des travaux pour le projet de restauration patrimoniale de l'église anglicane (bibliothèque) de Paspébiac;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a fait parvenir une demande de soumission à deux (2) firmes soit :

- MATHIEU FLEURY architecte
- MARIE-JOSÉE DESCHÊNES architecte

CONSIDÉRANT QUE la firme MATHIEU FLEURY architecte qui a été invitée lors de l'appel d'offres sur invitation n'a pas soumis de proposition ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac n'a reçu qu'une seule soumission soit celle de MARIE-JOSÉE DESCHÊNES architecte pour un montant total de **45 990 \$** taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue est conforme aux exigences des documents contractuels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Madame Nathalie Castelloux** et résolu à la majorité des membres du conseil présents d'octroyer le mandat à la firme MARIE-JOSÉE DESCHÊNES architecte pour un montant de **45 990 \$** taxes incluses.

D'AUTORISER Monsieur Daniel Langlois, directeur général à signer les documents contractuels requis.

Monsieur Florian Duchesneau est contre.

2021-10-326

7. ADJUDICATION DE CONTRAT - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION AO-2021-05 – SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE – RESTAURATION PATRIMONIALE – PRESBYTÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a obtenu une confirmation de contribution financière du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC Québec) dans le cadre du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, volet 1b, à hauteur de 1 225 800 \$, soit 60 % des coûts totaux estimés (2 043 000 \$) et que la Ville et le MCC Québec ont signé un protocole d'entente à cet effet en date du 28 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a procédé à un appel d'offres sur invitation, portant le numéro **AO-2021-05**, pour l'obtention de services professionnels en architecture pour l'élaboration de plans et devis d'exécution et la supervision des travaux pour le projet de restauration patrimoniale du presbytère de Paspébiac;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a fait parvenir une demande de soumission à deux firmes soit :

- MATHIEU FLEURY architecte
- MARIE-JOSÉE DESCHÊNES architecte

CONSIDÉRANT QUE la firme MATHIEU FLEURY architecte qui a été invitée lors de l'appel d'offres sur invitation n'a pas soumis de proposition;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac n'a reçu qu'une seule soumission soit celle de : MARIE-JOSÉE DESCHÊNES architecte pour un montant total de **80 482.50 \$** taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue est conforme aux exigences des documents contractuels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Madame Nathalie Castilloux** et résolu à la majorité des membres du conseil présents d'octroyer le mandat à la firme MARIE-JOSÉE DESCHÊNES architecte pour un montant de **80 482.50 \$** taxes incluses.

D'AUTORISER Monsieur Daniel Langlois Directeur général à signer les documents contractuels requis.

Monsieur Florian Duchesneau est contre.

2021-10-327

8. CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2021 – SITE HISTORIQUE NATIONAL DU BANC-DE-PÊCHE

CONSIDÉRANT QU'un budget est octroyé au Site Historique national du Banc-de-pêche;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Roméo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE VERSER au Site Historique national du Banc-de-pêche un montant de 20 000 \$ afin de financer les dépenses pour de la formation, des congrès et toute autre activité concernant le tourisme conditionnellement à la présentation de certaines pièces justificatives à fournir sur demande entre autres, les états financiers 2020.

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-10-328

11.LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée. Il est 15 h 16.

Régent Bastien, maire

Daniel Langlois, greffier